

**M. Alexander:** Ne nous associez pas avec cette bande-là.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Si les libéraux avaient obtenu une majorité absolue, la pension de base de la sécurité de la vieillesse aurait été portée, en avril, grâce à l'augmentation automatique prévue, à \$86.61.

**M. Alexander:** Je suis d'accord avec le député.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il est tout à fait évident, comme d'ailleurs le fait que J. S. Woodsworth et ceux qui l'ont appuyé en 1926 nous ont valu la première pension de vieillesse, que, parce qu'il y a 31 néo-démocrates à la Chambre aujourd'hui et parce que le parti libéral dirige un gouvernement minoritaire, on nous a accordé cette augmentation de \$13.39 en sus de ce que nous aurions obtenu si les libéraux étaient revenus avec une majorité.

Si ce bill est adopté, et j'espère qu'il le sera rapidement, et s'il est accepté par l'autre endroit, qui, soit dit en passant, avait rejeté le premier bill de pension de vieillesse en 1925, la loi régissant les pensions de vieillesse sera modifiée à compter du 1<sup>er</sup> avril. Cela signifie que les chèques d'avril, que nos pensionnés ne recevront pas avant la fin d'avril, seront majorés du montant prévu dans le présent bill. Sauf erreur, les 1.8 millions de pensionnés au Canada, ceux qui ne touchent que la pension de sécurité de la vieillesse, ceux qui touchent cette pension plus une partie du supplément de revenu garanti et ceux qui touchent cette pension plus le plein supplément de revenu garanti, obtiendront chacun \$13.39 de plus que ce qu'ils auraient obtenu en avril de cette année. Voilà ce qui se passe au Canada en 1973, monsieur l'Orateur, depuis que, le 30 octobre 1972, la population canadienne a élu un gouvernement minoritaire, et 31 députés néo-démocrates pour parler au nom des citoyens âgés de notre pays.

**M. Alexander:** C'est fort. Les libéraux n'accepteront pas cela.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Tout comme nous sommes fiers de ce que feu J. S. Woodsworth a fait en 1926, nous nous félicitons de ce que nous faisons aujourd'hui pour le 1.8 million de pensionnés du Canada.

**M. Alexander:** Le député se devait de le dire. Il essaie ainsi de justifier le mariage entre son parti et les libéraux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je vois que vous regardez l'horloge. Il est 5 heures. Je poursuivrai à 8 heures.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Ayant constaté qu'il est 5 heures, je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis)—La main-d'œuvre—Les prestations d'assurance-chômage et les bénéficiaires de cours de formation; le député de Calgary-Nord (M. Woolliams)—Relations ouvrières—La grève des techniciens d'ascenseurs—Les mesures envisagées par le

### L'union interparlementaire

gouvernement; le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Le Canadien National—Le ralentissement dans les gares de triage de Vancouver—La diminution de la productivité.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires.

**M. MacLean:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il est entendu, je pense, comme en a fait mention plus tôt aujourd'hui le leader du gouvernement à la Chambre que l'heure des initiatives parlementaires sera cette fois-ci, en vertu d'une disposition spéciale, consacrée à l'étude de l'avis de motion n° 76 présenté au nom du député de fundy-Royal (M. Fairweather).

**M. l'Orateur adjoint:** Tous les députés sont-ils d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

### L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

#### LA CONFÉRENCE SUR LA COOPÉRATION ET LA SÉCURITÉ EUROPÉENNES

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu de prendre acte de la Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes tenue à Helsinki, Finlande, du 26 au 31 janvier 1973.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord remercier la Chambre d'avoir pris des dispositions pour nous permettre de discuter de cette question cet après-midi. Nous créons un précédent, je crois. La division canadienne de la Conférence interparlementaire, dont j'ai l'honneur d'être président cette année, a pris l'initiative d'une formule qui permet de signaler à la Chambre des communes et au Sénat quelques-unes des délibérations des diverses réunions de la Conférence interparlementaire. Je ne dis pas du tout cela pour me vanter. Je crois que le précédent est intéressant et qu'il mérite d'être consigné au compte rendu.

• (1700)

Je veux dire aussi que cette motion pourrait évoquer dans le harsard les travaux des diverses associations parlementaires, par exemple l'Association des parlementaires du Commonwealth, l'Association de l'OTAN, le groupe interparlementaire canado-américain, le groupe des parlementaires francophones et d'autres. Je crois qu'il s'agit d'une première étape d'importance.

Je suis très reconnaissant aux leaders de la Chambre, celui du gouvernement et ceux des autres partis, qui ont reconnu qu'il valait la peine de procéder ainsi à titre d'essai. Je veux laisser la parole aujourd'hui aux délégués à la conférence de Helsinki, mais si je puis exercer le privilège qui me revient en tant que premier orateur, je dirai que l'une des propositions contenues dans l'acte final de la Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes, à Helsinki, revêtent beaucoup d'importance pour le Canada. En voici le texte: